



DIAGNOSTICS DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Procédure d'intervention

Questionnaire

Je remplis le questionnaire en indiquant mes coordonnées, l'adresse de l'habitation dont je suis propriétaire et je donne mes disponibilités pour que SOLEST ENVIRONNEMENT me téléphone pour prendre rendez-vous pour le diagnostic.

Réunion publique dans la commune

- J'assiste à la réunion publique qui a lieu dans ma commune.
- SOLEST ENVIRONNEMENT présente la procédure de diagnostic.
- Si j'ai des questions, je peux les poser aux personnes présentes : le maire, la Communauté de Communes, SOLEST ENVIRONNEMENT.
- Je rends le questionnaire à SOLEST ENVIRONNEMENT ou en mairie si je n'ai pas pu être présent à la réunion.

Le contrôle

SOLEST ENVIRONNEMENT me contacte par téléphone pour prendre rendez-vous pour le diagnostic.

J'ACCEPTÉ LE DIAGNOSTIC ET JE PRENDS RENDEZ-VOUS

- Je dégage mes ouvertures et regards pour que SOLEST ENVIRONNEMENT contrôle mon installation d'assainissement.
- SOLEST ENVIRONNEMENT réalise le diagnostic (45min - 1h maximum).
- SOLEST ENVIRONNEMENT fait le compte-rendu de la visite.
- Je reçois un avis de conformité ou non-conformité, avec obligation ou non de réaliser des travaux et les délais associés.
- La Communauté de Commune me facture 101 €.

L'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Si mon installation est conforme, j'attends la prochaine visite qui aura lieu dans 8 à 10 ans.
- Si mon installation n'est pas conforme, 4 situations sont possibles :

Absence totale
d'installation

Défaut de sécurité
sanitaire et/ou défaut
de structure ou de
fermeture des ouvrages

Installation incomplète,
sous-dimensionnée ou
dysfonctionnements
majeurs

Installation présentant
des défauts d'entretien
ou d'usure

TRAVAUX OBLIGATOIRES
dans un **déla** de **4 ans**
Délai pouvant être réduit selon le degré
d'importance du risque

*Installations éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau et
du Conseil Départemental de Haute-Marne*

Si oui

Installation placée
en zone à enjeux
sanitaires ou
environnementaux

Si non

**PAS de TRAVAUX
OBLIGATOIRES**
Recommandations pour
améliorer l'installation

Pour toute information, vous pouvez contacter :

Amandine ALEXANDRE

Communauté de Communes Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais

Tel : 03 25 87 31 50

Mail : amandine.alexandre@ccavm.fr